



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) – Rose-Marie ABRAHAM (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE - Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON
Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM

Absent excusé : Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N 120/2025

Objet : Prestation Conférence FM2J (Centre national de Formation aux Métiers du Jeu et du Jouet)



N 120/2025

Objet : Prestation Conférence FM2J (Centre national de Formation aux Métiers du Jeu et du Jouet)

Dans le cadre de notre programme d'animations sur le thème « En 2025, ça va bouger » et du Festival du Jeu, le Ludobus propose du 20 au 25 octobre, une conférence autour du « Jeu libre de l'enfant en extérieur », le jeudi 23 octobre à Ygos-Saint-Saturnin de 19h à 21h, à l'attention des adultes, parents, professionnels de l'enfance, de l'animation et toute personne intéressée par le sujet. Ce temps d'informations et d'échanges sera animé par Mme Marchive Natacha, formatrice à FM2J.

Programme détaillé

- ▶ Intérêt du jeu libre en extérieur au regard des besoins de l'enfant
- ▶ État des lieux du jeu libre en extérieur dans la vie des enfants aujourd'hui
- ▶ Possibilités et difficultés des professionnels et familles pour favoriser ce type de jeu
- ▶ Les modalités pour favoriser le jeu libre en extérieur : une triple réflexion sur les supports de jeu, l'espace du jeu en extérieur et le rôle du professionnel ou du parent
- ▶ Présentation de la recherche action « Jeu et cour de récréation » et du concept de Ludimalle®

La Communauté de Communes du Pays Morcenais prendra en charge le coût de l'intervention pour un montant de 1 270 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité

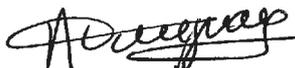
DECIDE d'engager l'opération telle que proposée.

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 1 270 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance


Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle le 10 septembre 2025
le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



Centre national de Formation
aux Métiers du Jeu et du Jouet



CONTRAT POUR UNE CONFERENCE

Entre les soussignés :

FM2J, domicilié au 6 rue de l'Oratoire 69300 CALUIRE, déclaré auprès de la Préfecture du Rhône sous le numéro 491 257 283, représenté par Cédric GUEYRAUD, Gérant.

ET

Communauté de communes du Pays Morcenais, domicilié(e) 16 Place Léo Bouyssou 40110 Morcenx La Nouvelle

Est conclu le contrat suivant :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser la conférence suivante :

Intitulé : Le jeu libre de l'enfant en extérieur

Objectifs, contenus et modalités pédagogiques : le programme complet de la conférence est joint en annexe de ce contrat.

Dates : le 23/10/2025

Horaires :

- le 23/10/25 de 08h00 à 10h00 (Le jeu libre de l'enfant en extérieur)

Durée en heures : 2,00 heures

Lieu : Salle des fêtes, Place du marché, 40110 Ygos Saint Saturnin

Formateur(s) : Mme Marchive Natacha.

Les titres et diplômes sont disponibles sur notre site internet <https://www.fm2j.com/qui-sommes-nous.html>

Les participants sont soumis au règlement des locaux mis à disposition par le contractant pendant le temps de la conférence.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action, **Communauté de communes du Pays Morcenais** s'engage à acquitter les frais suivants :

- Frais pédagogiques : **750,00 €**
- Frais de déplacement : **520,00 €**
- Soit un total de **1 270,00 €**, tarif non assujéti à la TVA.

Les frais pédagogiques et les frais de déplacements seront ventilés de façon indépendantes sur la facturation.

Modalités de règlement : paiement par chèque, virement ou mandat administratif à réception de la facture.





ARTICLE 3 : CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pas pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Administration de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par la structure pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double exemplaires, à Lyon-Caluire, le 02/06/2025,

La signature vaut accord des conditions générales de vente jointes en annexe au present contrat.

<p>Pour Communauté de communes du Pays Morcenais, M. BAYLAC DOMENGETROY, président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais <i>(Signature et cachet)</i></p>	<p>Pour FM2J, Cédric GUEYRAUD, Gérant</p>  <p>FM2J 2/6 rue de l'Oratoire 69300 CALUIRE Tél : 04 72 41 82 19 contact@fm2j.com</p>
---	--

